

Val-d'Or, le 9 juillet 2018

P-791-66

À : M. Martin Rhéaume, Directeur
Direction des affaires autochtones
Ministère de la Santé et des Services sociaux

c.c. : M^e Marie-Paule Boucher, Représentante de la Procureure générale du Québec
M^e Denise Robillard, Représentante de la Procureure générale du Québec
M^{me} Deirdre Geraghty, Représentante de la Procureure générale du Québec
M^{me} Johanne Rhains, Ministère de la Santé et des Services sociaux

De : M^e Edith-Farah Ellassal, Procureure

Objet : Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès*

Dossier : DG-0249-DEF

Monsieur Rhéaume,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du **Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent, offrant des services de santé et de services sociaux et des services en protection de la jeunesse, afin d'obtenir des informations sur la manière dont les formations offertes à son personnel tiennent compte des réalités et des cultures autochtones, et ce, depuis 2001.**

À cet effet, la CERP voudrait obtenir réponse aux questions suivantes et recevoir copie de tout document étayant la réponse fournie :

FORMATION

1. Formation sur les réalités et les cultures autochtones (Premières Nations et Inuit)

- 1.1. Toutes informations quant aux formations, conférences, séminaires, colloques, perfectionnements professionnels, activités de sensibilisation ou cours donnés sur les réalités et les cultures autochtones au personnel du CISSS concerné, et ce depuis 2001;
- 1.2. Pour chacune de ces formations, veuillez préciser les informations suivantes :
 - 1.2.1. Le titre
 - 1.2.2. Le type
 - 1.2.3. La date
 - 1.2.4. La durée
 - 1.2.5. Le caractère obligatoire ou non
 - 1.2.6. Le moment dans le parcours professionnel où elle est offerte (à l'embauche (0-3 mois), au cours de la première année, après la première année, à la demande de l'employé, en réponse à une situation de crise, autres)

- 1.2.7. La fréquence à laquelle elle est offerte
- 1.2.8. Le nombre de personnes qui y ont assisté
- 1.2.9. Les fonctions assumées par les personnes qui y ont assisté (en mentionnant si ces personnes travaillent directement avec des Autochtones ou non)
- 1.2.10. La liste des concepteurs
- 1.2.11. Toutes évaluations ou suivis des formations *a posteriori*

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **cinq (5) jours**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison. Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca.

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans **dix (10) jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet.

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute autre question concernant cette demande, veuillez contacter M^e Geneviève Richard par courriel à genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 527-0847.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, Monsieur Rhéaume, nos plus sincères salutations.

M^e Edith-Farah Elassal

Procureure / Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès

600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Tél.: 819 354-3128